

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le 22 octobre 2009 à 18 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 14 octobre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Christian URVOY, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVALE, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Martine POIGNONNEC, Dominique BLANC, Mathieu TANON

TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mariannick KERVOELEN par Martine POIGNONNEC, Isabelle QUERE par Mathieu TANON

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETARE DE SEANCE : Georges BREZELLEC

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-100

Prime de fin d'année 2009

Chaque année la communauté Sud Goëlo vote une masse globale correspondant aux primes de fin d'année allouées au personnel.

Les règles de calcul ont été fixées de la façon suivante :

- 1 - **Détermination d'une somme globale allouée au personnel** : 4 % de la masse salariale hormis les charges sociales (employés et employeur), le personnel non permanent (été), les rémunérations diverses (primes de fin d'année).
 - 2 – **affectation d'une partie de cette somme à l'Amicale du personnel (10%)**
 - 3 – **répartition des 90% restant entre les agents et le paiement sur la somme affectée aux employés, de la cotisation employeur des non-titulaires. Le versement de la prime aux intéressés est soumis au principe du temps effectif de présence** (les congés maladie sont retirés en tant que constituant un motif d'absentéisme, y compris les congés pathologiques de grossesse).
- L'attribution individuelle, calculée au prorata temporis, est assurée sur attestation du Président.**

- les répartitions et montants pour l'exercice 2009 sont les suivants

Service	Masse salariale	Somme globale allouée au personnel	Part de l'amicale	Charges sociales	Primes aux intéressés	Prime brute pour 1'agent à tps plein ss arrêt	Rappel Primes 2008
SUD GOËLO	714 089 €	28 564 €	2 856 €	1 517 €	24 190€	688 €	643 €
Golf Ajoncs d'Or	178 277 €	7 131 €	713 €	1 551 €	4 867 €	553 €	504 €

Vu l'avis favorable du bureau du 13 octobre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Approuve l'octroi de primes aux personnels de la communauté et du Golf. Telles que définies ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.